



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2014

Charente-Maritime

L'an deux mille quatorze, le trente et un octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Paul-Roland VINCENT, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 octobre 2014

Présents :

MM VINCENT, MME COUPEAU, M PORTIER, MME CROOK, M PERROCHEAU, MMES RENOUX, DEBRIS, OLIVIER, BOURDAGEAU, EGRETEAU, MM LAIGO, BLAIN, RAUD, BERNIER, MARTIN

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : M BLAIN

Concernant le précédent procès-verbal, Madame Debris fait remarquer qu'il n'est pas mentionné que le maire avait affirmé que le projet d'un skatepark n'était pas envoyé sine die. Monsieur le maire confirme cet état de fait.

01/31102014 : INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Vu la loi de finances rectificative pour 2010 adoptée le 29 décembre 2010 et la réforme du Code de l'urbanisme et notamment les articles L 331-1 et suivants, qui créent, à compter du 1^{er} mars 2012 la taxe d'aménagement en lieu et place des taxes existant précédemment, la commune a délibéré le 7 novembre 2011, pour déterminer la TA à 5% sur l'ensemble de son territoire et diverses exonérations.

L'article L 331-2-4° du Code de l'urbanisme prévoit que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale - EPCI - compétent en matière de PLU autorisent celui-ci à instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal avec leur accord exprimé dans les conditions prévues par le II de l'article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales.

La CDA demande à cet effet, que préalablement à la délibération du conseil communautaire, notre commune délibère afin :

- D'autoriser la CDA à instituer la TA sur notre commune,
- D'abroger la délibération du 7 novembre 2011 instituant la TA sur Bourgneuf.

Considérant que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est compétente en matière de documents d'urbanisme,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- donne son accord à la communauté d'agglomération de La Rochelle, compétente en matière de PLU pour instituer la taxe d'aménagement définie aux articles L.331-1 à L.331-34 du code de l'urbanisme en lieu et place de la commune de Bourgneuf,
- précise que la délibération communale du 7 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur la commune et prévoyant les exonérations :
 - des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7,
 - dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide de prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation,
 - les locaux à usage industriel et leurs annexes,
 - les commerces de détail d'une surface de vente inférieur à 400 mètres carrés,

cessera de produire ses effets à compter du 1^{er} janvier 2015.

02/31102014 : RENEGOCIATION D'EMPRUNTS CREDIT AGRICOLE

Suite aux négociations entamées par Monsieur le Maire avec le Crédit Agricole, il est proposé au conseil municipal de renégocier deux emprunts :

- 1) Prêt n° 70007483358

Réaménagement du taux, changement de la périodicité et réduction de la durée résiduelle

Caractéristiques du Financement	Situation actuelle	Réaménagement proposé	Variations
Capital résiduel dû au 16/11/2014	174 726.62 €	174 726.62 €	
Durée résiduelle (en mois)	240	180	-60 mois
Montant prochaine échéance	13 142.90	3 716.72	soit : 14 866,88 par an
Périodicité	Annuelle	Trimestrielle	
Taux du prêt	4.25 %	3.35 %	-0.90 %
Type de taux	Fixe	Fixe	
Frais de dossier		312.08 €	
Coût total	262 858.00 €	223 315.23 €	-39 542.83 €

- 2) Prêt n° 00000040312

Réaménagement du taux et maintien de la durée résiduelle

Caractéristiques du Financement	Situation actuelle	Réaménagement proposé	Variations
Capital résiduel dû au 21/10/2014	75 858.69 €	75 858.69 €	
Durée résiduelle (en mois)	168	168	
Montant prochaine échéance	1715.95	1688,17	
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	
Taux du prêt	3.47 %	3.22 %	-0.25 %

Type de taux	Fixe	Fixe	
Frais de dossier		150 €	
Coût total	96 092.80 €	94 677.20 €	-1415.60 €

Vu l'avis favorable de la commission de finances réunie le 29 octobre 2014,

Vu les propositions commerciales du Crédit agricole en date du 29 septembre et du 8 octobre 2014, qui précisent que ces réaménagements de taux sont exonérés de toutes indemnités financières et de gestion,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer **les avenants aux contrats n°70007483358 et n° 00000040312**

En revanche, impossible de modifier le prêt que la commune a contracté auprès du Crédit Mutuel, cet établissement refusant toute renégociation de ses prêts.

03/31102014 : ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur des Finances de la commune a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la commune de Bourgneuf sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralités qui, en vertu de l'article L.2541-12-9° du code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du conseil municipal.

Les recettes à admettre en non-valeur s'élèvent à 478,34 €.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, des admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2014, les créances irrécouvrables pour une somme de 478,31 € au titre du budget principal.

04/31102014 : DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET PRINCIPAL

Le maire propose de modifier le budget 2014 et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires. Elles concernent principalement des dépenses nouvelles pour lesquelles des crédits non utilisés ont été redistribués :

FONCTIONNEMENT Budget principal

Pertes sur créances irrécouvrables :	478,34
Déficit du budget annexe :	505,34
Dépenses imprévues :	- 983,68

INVESTISSEMENT Budget principal

Plantations d'arbres :	1 400,00
Signalisation routière :	905,00
Clôture des jeux du stade :	3 000,00
Réajustement d'écriture comptable :	0,07
Réseaux d'électrification :	- 431,17
Voirie :	- 4 873,90

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commissions des finances réunie le 29 octobre 2014, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

BUDGET ANNEXE

Le maire propose de modifier le budget annexe 2014 du Point multiservice et logement et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires. Elles concernent des dépenses :

1) FONCTIONNEMENT

Insuffisance de crédits pour les primes d'assurances :	654,95
Charges financières :	250,00
Arrondis de T.V.A :	0,39
Dépenses imprévues :	- 400,00

2) INVESTISSEMENT nouvelle recette

Une subvention du Conseil général fait l'objet d'une nouvelle inscription au budget annexe pour un montant équilibrée de 17 700 € en recette (R1323) et en dépense (D2313).

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commissions des finances réunie le 29 octobre 2014, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

05/31102014 : MARCHE DE TRAVAUX – Désamiantage avant démolition de la salle polyvalente

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 15 mai 2014, le projet de déconstruction de la salle polyvalente située place de l'église a été validé.

Une consultation pour le désamiantage du bâtiment a été faite dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel à la concurrence a été lancé le 1^{er} octobre 2014 par voie de presse dans la Phare de Ré.

La remise des offres était fixée au 27 octobre 2014.

La commission des bâtiments et la commission des finances se sont réunies le 29 octobre 2014 afin d'analyser les offres reçues et d'effectuer le choix de l'entreprise.

- 5 entreprises ont retiré un document de consultation (DCE)
- 2 entreprises ont répondu à la consultation
 - o WATT INSTALLATION
 - o SARL DESAMANTAGE DEPOLLUTION «2D»

En application des critères retenus :

- 60% : prix des prestations
 - 25% valeur technique
 - 15% délai d'exécution
- o Après analyse, l'entreprise SARL DESAMANTAGE DEPOLLUTION «2D» a été retenue pour un montant de 29 032 € H.T.

Après présentation de Monsieur PERROCHEAU, adjoint à l'urbanisme et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'entériner le choix de la commission des bâtiments,
- autorise le maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

06/31102014 : MARCHE DE TRAVAUX – Lot n°4 Charpente bois –Point multiservice et logement

Suite à l'abandon du marché concernant le lot charpente bois de l'entreprise CHABIRAND, les entreprises qui avaient déjà sollicité ce marché initialement ont fait l'objet d'une nouvelle consultation : Atelier BLU, POUGNAND, OUVRARD et BOUTON.

La commission des bâtiments et la commission des finances se sont réunies le 29 octobre 2014 afin d'analyser les offres reçues et d'effectuer le choix de l'entreprise.

La date limite pour remettre les offres a été fixée au 27 octobre 2014.

Les quatre entreprises ont remis leur proposition :

- Entreprise POUGNAND : 11 943,70 € H.T
 - Atelier BLU : 14 191,38 € H.T
 - Entreprise BOUTON : 14 324,47 € H.T
 - Entreprise OUVRARD : 15 177,70 € H.T
- o Après analyse, l'entreprise POUGNAND a été retenue pour un montant de 11 943,70 € H.T.

Après présentation de Monsieur PERROCHEAU, adjoint à l'urbanisme et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'entériner le choix de la commission des bâtiments,
- autorise le maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

07/31102014 : DON AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LIGUE NATIONALE FRANÇAISE CONTRE LE CANCER

Suite au décès de Monsieur Daniel BLANCHE, Vice-Président du SIVOM Plaine d'Aunis, son épouse et sa famille ont souhaité que les sommes habituellement consacrées à l'achat de fleurs soient versées au profit de la recherche contre le cancer. Monsieur Vincent propose à l'assemblée délibérante qu'un don de 50 € soit versé à la Ligue contre le cancer.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

08/31102014 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE – COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013

L'article L 5211-99 du Code général des collectivités territoriales fait obligation au président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Par conséquent, il est pris acte que le rapport d'activités 2013 de la Communauté d'agglomération de La Rochelle a bien été remis à chacun des conseillers municipaux.

Questions diverses :

Plusieurs habitants ont demandé à Monsieur le Maire d'interrompre la sonnerie de la cloche de l'église à partir de 22 heures. 8 conseillers sur les 15 présents s'y opposent. La fréquence actuelle sera donc maintenue.

Monsieur le maire indique au conseil municipal que Madame Nicole DEBRIS est chargée de mener la procédure de reprise des concessions de cimetière en état d'abandon ; le but étant de convertir les concessions d'une durée perpétuelle à temporaire.

Un point d'eau supplémentaire devra être installé au printemps prochain dans le cimetière de façon à faciliter le transport de l'eau dans le cimetière.

La subvention faite auprès de la Région Poitou-Charentes dans le cadre de la semaine de l'arbre et de la haie a été notifiée pour un montant de 940 € soit 80% de la dépense pour l'achat des arbres et du terrassement.

Monsieur PORTIER, élu référent tempête avec Monsieur RAUD, rapporte à l'assemblée la réunion qui s'est tenue au Conseil général sur le thème de la sensibilisation des référents tempête à leur rôle. Le

réfèrent tempête doit connaître la commune, ne pas se mettre inutilement en danger, assurer la circulation de l'information, notamment auprès des services concernés, comme ERDF.

Madame COUPEAU présente le bilan des actions faites et en cours de réalisations : la commission du CCAS a adopté le règlement intérieur du Conseil d'administration – Le repas des aînés qui a lieu habituellement le dernier dimanche de janvier, aura lieu le 18 janvier 2015 à cause de l'indisponibilité de la musicienne. Les invités auront 65 ans et plus et le repas de 2015 sera sur le thème du cinéma.

Les TAP (Temps Activités Périscolaires) : les deux réunions avec les animateurs, le maire, les enseignantes, les parents et l'AFR font ressortir un manque de locaux et une surcharge de travail pour les animateurs. Globalement, les TAP donnent satisfaction et les enfants sont heureux d'y participer. Subsistent encore des problèmes pratiques lors de la grande récréation (manque de proximité de la salle communale, préau exigu...) Il est envisagé de cloisonner le bureau de la directrice afin de créer un espace supplémentaire.

Madame Coupeau termine son intervention en annonçant sa démission à son poste de première adjointe et de conseillère municipale. Elle évoque des raisons personnelles et fait part à l'équipe en place de son soutien indéfectible. Monsieur le maire la remercie du travail accompli avec soin et rigueur notamment autour de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Lorsque la démission de Madame Coupeau sera effective ajoute-t-il, Jean-Louis LEGER, suivant de la liste, apparaîtra de fait dans le tableau du Conseil municipal ; Marie-France OLIVIER sera proposée au vote pour le poste de 4^{ème} adjointe, chargée des affaires scolaires.

Monsieur le maire annonce qu'en raison des travaux de réhabilitation du futur commerce situé place de l'Eglise, la manifestation proposée habituellement par l'Epicerie du village autour du Beaujolais nouveau aura lieu dans la salle communale associative le Jeudi 20 novembre à partir de 18h. La mise à disposition de la salle a été proposée à la commerçante à titre gratuit qui sera tenue de la rendre propre. A cette occasion, le tennis de table fera relâche et une mise à disposition du gymnase sera proposée à l'association de gymnastique volontaire.

Monsieur MARTIN rapporte à l'assemblée le déroulement de la réunion des entrepreneurs qui s'est tenue le 30 octobre. Une vingtaine de personnes se sont retrouvées pour cette deuxième réunion dans une ambiance agréable.

Madame DEBRIS a été saisie d'une demande à propos de la réglementation des brûlots dans les jardins. Il est rappelé que la réglementation des feux de plein air est fixée par arrêté préfectoral affiché en mairie. Les incinérations ou brûlages des déchets végétaux sont autorisés sous réserve du respect de certaines dispositions.

Monsieur PERROCHEAU fait un point sur les actions qu'il a menées :

Fleurissement de la commune : 4 puits ont été fleuris par un premier groupe de bénévoles ; la prochaine étape consistera à faire une étude sur le fleurissement des entrées du village qui sera proposée au département avant sa réalisation. Le deuxième groupe se propose de s'occuper du jardin de la mairie en commençant par la réfection du bassin à poissons. Le troisième groupe enfin, interviendra dans l'église où le bénitier a déjà été restauré.

Les travaux de voirie : Tous les travaux de voirie seront soumis au préalable à un accord technique de la commune. Ces conditions, qui jusqu'à présents n'étaient pas mises en place par la collectivité ont été validées par les services de la CDA.

Le terrain multisport : Les demandes de subventions ont été envoyées à la région, au département et à la CDA. Un devis SPS (coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé) a été demandé. Monsieur Perrocheau prévoit de préparer un CCTP (Cahier des Charges Techniques

Particulières) avec le groupe de jeunes qui s'est associé au projet, puis de le présenter à la commission de l'urbanisme d'ici la fin de l'année.

L'entourage des jeux sur le terrain de sport : Trois devis ont été reçus suite à l'acte de vandalisme sur les grilles en place. Après négociation, une proposition a été faite par la Société OSELOISIRS de Saint-Médard d'Aunis pour un montant de 2700 €.

Monsieur PERROCHEAU ajoute qu'il serait souhaitable de souscrire une assurance pour les jeux extérieurs afin de couvrir les risques de vandalisme.

La réfection du bloc sanitaire de la cour de l'école élémentaire : deux entreprises ont été contactées afin de chiffrer la remise en état des tuiles et la pose d'un enduit. Une proposition a été faite pour un montant de 600 €.

Achat du presbytère : L'EPF (Etablissement Public Foncier), en relation avec la commune de Bourgneuf, proposera un projet la semaine prochaine. Ensuite, Monsieur Perrocheau reprendra contact avec le diocèse afin d'entamer une négociation.

Stade de football : Monsieur Perrocheau a contacté deux entreprises pour la réfection du terrain de foot. Le terrain devra être repris dans son ensemble, pas seulement sur la surface d'engazonnement. Il faudra prévoir un entourage de protection sur l'ensemble du stade une fois le travail commencé. Les entreprises de Bourgneuf seront contactées afin d'envisager leur éventuelle participation financière moyennant des panneaux publicitaires au cours du dernier trimestre 2015. Il faudrait également équiper la commune d'un enrouleur arroseur. La dépense s'élèverait approximativement à 3000€.

Lotissement de « Terre Nouvelle » : Un élargissement de la voirie prévue initialement à 4.50m de large a été demandé à 5m. Monsieur Perrocheau a demandé au lotisseur de planter des végétaux à pousse lente afin que l'entretien en soit facilité. En outre, ces plantes garantissent la pérennité des revêtements de sol et des murs et murettes des riverains. La reprise de la voirie par la commune ne sera faite que lorsque le dernier lotissement sera construit. Ne reste plus qu'à commander et poser les panneaux au nom de la rue de la Grenouillère. La commercialisation des lots étant terminée, il reste les deux logements sociaux à construire.

Le lotissement « Le Treuil » : la commercialisation des lots est en cours. Sur 23 lots dont 2 logements sociaux, il y en a 9 vendus à ce jour et 3 en option. La viabilisation est terminée, et certaines constructions sont en cours de réalisation.

Monsieur Perrocheau a demandé aux constructeurs de maisons individuelles d'arrêter d'afficher leur publicité sur l'ensemble de la commune. Ils pourront désormais, le faire sous le panneau du lotisseur mais plus aux abords de la commune. La commune doit en outre souvent ramasser ces dits panneaux.

Le lotisseur GPM s'est engagé à terminer l'opération rue du Treuil avant d'entamer d'autres opérations et a accepté de conserver les voiries et l'entretien des espaces verts du lotissement « Terre Nouvelle » tant que la viabilisation et le terrassement des lots à bâtir ne seront pas terminés.

Projet « une naissance, un arbre » : La région Poitou-Charentes, dans le cadre de la « Semaine régionale de l'arbre et de la haie 2014 » a octroyé à la commune une subvention de 940 €. La commune souhaite en effet planter 12 arbres pour les 12 naissances recensées du 01/08/2013 au 31/07/2014. L'organisation de cet évènement est en cours.

Le point multiservice et logement : Suite au dépôt de bilan de l'entreprise Chabirand, le maître d'œuvre a lancé une nouvelle consultation d'entreprises. Après ouverture des plis déposés par quatre entreprises, et après analyse des offres par l'architecte, l'entreprise POUGNAND a été retenue. Le retard annoncé pour la livraison des travaux est de deux mois.

La déconstruction de la salle polyvalente : Le permis de démolir est en cours d'instruction à la CDA et un recours de référé de constat a été fait auprès du Tribunal administratif de Poitiers. Des devis SPS et géomètres ont été demandés. Le désamiantage sera la prochaine étape avant ce projet de déconstruction.

Rétrocession de la voirie et espaces communs du lotissement « Le Clos des Erables » : La DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) a été reçue en mairie et la commune devra acter la rétrocession avant la fin de l'année. Me PASSARINI sera chargée d'établir l'acte.

La prochaine réunion du groupe circulation est prévue le jeudi 6 novembre. Il y sera question de réduire la vitesse limite dans tout le village et de prévoir pour toutes les intersections une priorité à droite. Les conclusions seront soumises à la commission d'urbanisme.

La mise en place d'une buse dans le fossé rue de la Chartrie et le problème lié à l'évacuation des eaux de ruissellement rue du Treuil ont fait l'objet de deux demandes de devis auprès de la Société TEXAS à La Gabardelière.

Pour terminer, Monsieur PERROCHEAU informe le conseil municipal qu'à l'occasion de la mise en place du PLH (Plan Local de l'Habitat), la CDA souhaite que Bourgneuf construise chaque année dix logements supplémentaires, la commune n'étant pas astreinte à respecter les 20% de logements sociaux prévus par la loi SRU puisqu'elle comporte moins de 3500 habitants.

Monsieur BLAIN et Monsieur PERROCHEAU ont rencontré les élus de Montroy afin d'envisager une éventuelle mutualisation des moyens techniques des deux communes.

Monsieur PORTIER annonce la sortie d'une seconde lettre « Entre Nous » ainsi que la création d'un groupe de travail « culture ». Ce groupe de bénévoles pourra proposer une extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale, la création d'un comité de lecture et un événementiel par an autour de la lecture.

Récapitulatif des manifestations sur novembre et décembre 2014 :

- Cérémonie du souvenir du 11 novembre 1918
- Réunion de bienvenue pour les nouveaux arrivants
 - o Un document « Infos pratiques » est en préparation
- Une naissance, un arbre
- Concert gratuit dans l'église le 19 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le secrétaire,

Pierrick BLAIN



Le Maire,

Paul-Roland VINCENT